VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 202 DELIBERATION N°2023 037

Envoyé en préfecture le 15/06/20 GUILLAUME

Recu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID: 076-217601087-20230608-2023_037-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL 8 JUIN 2023



<u>Date de la convocation</u>: 02/06/2023 <u>Date d'affichage</u>: 02/06/2023

Conseillers en exercice: 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 28

Représentés régulièrement convoqués : 5

Absents: 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Michel PHILIPPE pouvoir à Mme Yannick OLIVÉRI-DUPUIS,Mme Margaux VANTHOURNOUT pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY,M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Jérôme ROBERT,Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ,M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES

Secrétaire de séance : M Bruno COLESSE

3 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT CHEF DE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES-COMMANDE PUBLIQUE - DECISION

Rapporteur: Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2023_037

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L331-1 à L332-26, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu les décrets portant statut particulier de cadre d'emploi en question et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L411-1 à L411-9 du Code Général de la Fonction Publique susvisé,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 202 DELIBERATION N°2023 037

Envoyé en préfecture le 15/06/20 GUILLAUME
Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID: 076-217601087-20230608-2023_037-DE

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 5 mai 2023,

Considérant la candidature de l'agent recruté pour le poste de responsable des affaires juridiquescommandes-publiques,

Après en avoir délibéré.

DECIDE de pourvoir l'emploi de chef de service des affaires juridiques-commandes-publiques dans les modalités suivantes :

- emploi à temps complet,
- grade et grille de rémunération : cadre d'emploi des **attachés** (catégorie A) avec une rémunération fixée en référence à la grille indiciaire et aux indemnités accessoires de salaire applicables à ces grades,
- possibilité de recruter un agent sur la base d'un contrat,
- recours au contrat en article L.332-8 ou L332-10° si nécessaire pour une durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction(s) expresse(s) dans la limite d'une durée maximale de 6 ans puis pour une durée indéterminée, sous réserve que l'agent remplisse les conditions d'éligibilité,

AUTORISE le Maire à signer les contrats et pièces afférentes,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.tr